

## NANOBIOTIX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 526.853,97 euros  
Siège social : 60 rue de Wattignies, 75012 Paris  
447 521 600 RCS Paris

---

### PROCES-VERBAL DU DIRECTOIRE

DU 23 MAI 2017

Le 23 mai 2017 à 11 heures, les membres du directoire de la société NANOBIOTIX (ci-après « Nanobiotix » ou la « Société ») se sont réunis au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

- Monsieur Laurent Levy, président du directoire,
- Madame Elsa Borghi, membre du directoire,
- Monsieur Bernd Mühlenweg, membre du directoire, et
- Monsieur Philippe Mauberna, membre du directoire.

Le cabinet Basson représenté par Didier Basson et Ernst & Young et Autres représentée par Franck Sebag, commissaires aux comptes dûment convoqués sont excusés.

La séance est présidée par Monsieur Laurent Levy en sa qualité de président du directoire.

Le président constate que tous les membres du directoire sont présents et qu'en conséquence le directoire peut valablement délibérer.

Le président rappelle que le directoire est réuni à l'effet de délibérer, notamment, sur l'ordre du jour suivant :

1. examen des différents points à soumettre à l'assemblée générale annuelle – convocation de ladite assemblée générale,
2. questions diverses.

**1. EXAMEN DES DIFFERENTS POINTS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE – CONVOCAION DE LADITE ASSEMBLEE GENERALE**

Le président propose au directoire d'examiner les différents points qu'il est proposé de soumettre à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir le 14 juin prochain.

Il remet à cet effet aux membres du directoire le projet de texte des résolutions qu'il propose de soumettre à ladite assemblée générale, incluant les points suivants :

- approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - examen des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,

- renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Laurent Condomine, non renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Christophe Douat et nomination de Monsieur Christophe Douat en qualité de censeur,
- approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du directoire et du conseil de surveillance,
- fixation du montant des jetons de présence,
- approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2016-2 adopté par le directoire lors de sa séance du 3 novembre 2016,
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à la suite de la démission d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant,
- renouvellement des autorisations données au directoire à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions et de réduire le capital par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions,
- modifications des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales applicables,
- renouvellement des délégations et autorisations financières consenties au directoire par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2016,
- renouvellement des délégations et autorisations relatives à l'intéressement des salariés, dirigeants et mandataires sociaux consenties au directoire par l'assemblée générale du 23 juin 2016,
- augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE.

Après en avoir délibéré, le directoire, à l'unanimité :

**approuve** l'ensemble des points qu'il est proposé de soumettre à la prochaine assemblée générale à caractère mixte des actionnaires, tels que visés ci-dessus et développés plus amplement dans le projet du texte des résolutions qui a été remis à chacun des membres du directoire,

**décide** de les inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et

**décide** en conséquence la convocation d'une assemblée générale à caractère mixte des actionnaires, pour le 14 juin 2017 à 14 heures 30, à l'hôtel Pullman Paris Montparnasse, 19 rue Commandant René Mouchotte, 75014 Paris, et en fixe comme suit l'ordre du jour :

## **Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- rapport de gestion du directoire comprenant le rapport sur le Groupe, auquel est annexé le rapport du président sur le contrôle interne - rapport du conseil de surveillance - présentation par le directoire des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- première résolution - approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- deuxième résolution - approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- troisième résolution - affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- quatrième résolution - examen des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,
- cinquième résolution - renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Laurent Condomine,
- sixième résolution – non-renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Christophe Douat,
- septième résolution – nomination de Monsieur Christophe Douat en qualité de censeur,
- huitième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Laurent Lévy en raison de son mandat de président du directoire au titre de l'exercice 2017,
- neuvième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Elsa Borghi en raison de son mandat de membre du directoire au titre de l'exercice 2017,
- dixième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Bernd Muehlenweg en raison de son mandat de membre du directoire au titre de l'exercice 2017,
- onzième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Philippe Mauberna en raison de son mandat de membre du directoire au titre de l'exercice 2017,

- douzième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Laurent Condomine en raison de son mandat de président du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2017,
- treizième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Alain Herrera en raison de son mandat de membre du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2017,
- quatorzième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Anne-Marie Graffin en raison de son mandat de membre du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2017,
- quinzième résolution - approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Enno Spillner en raison de son mandat de membre du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2017,
- seizième résolution – fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance,
- dix-septième résolution – nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,
- dix-huitième résolution - constatation de la démission d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant,
- dix-neuvième résolution - approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2016-2 adopté par le directoire lors de sa séance du 3 novembre 2016,
- vingtième résolution - autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,

#### **Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- vingt-et-unième résolution - autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions,
- vingt-deuxième résolution - modifications des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives applicables (article 4 « *Siège social* », article 19 « *conventions soumises à autorisation* » et article 21 « *commissaires aux comptes* »),
- vingt-troisième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription,

- vingt-quatrième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie offre au public,
- vingt-cinquième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier,
- vingt-sixième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres,
- vingt-septième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
- vingt-huitième résolution - autorisation à consentir au directoire, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social,
- vingt-neuvième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- trentième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société,
- trente-et-unième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange,
- trente-deuxième résolution - fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées,
- trente-troisième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres,

- trente-quatrième résolution - autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- trente-cinquième résolution - autorisation à donner au directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- trente-sixième résolution - délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit (i) de membres et censeurs du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité que le conseil de surveillance a mis ou viendrait à mettre en place,
- trente-septième résolution - fixation des limitations globales du montant des émissions susceptibles d'être effectuées en vertu des autorisations de consentir des options et des actions gratuites et de la délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions susvisées,
- trente-huitième résolution - délégation à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe.

**approuve** le rapport du directoire à l'assemblée générale et **arrête** le texte des résolutions qui seront soumises à cette assemblée générale à caractère mixte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et un membre du directoire.



Le président



Un membre du directoire